

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de la Dordogne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Périgueux, le 27 août 2026

Permanences fiscales dans les France Services et autres accueils de proximité

Pour toutes questions fiscales, un service d'assistance est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 19h : **0 809 401 401** (service gratuit + prix de l'appel).

Nous vous invitons aussi à consulter le site internet www.impots.gouv.fr sur lequel vous trouverez de nombreuses informations et pourrez, en vous connectant à votre espace particulier, nous adresser vos questions depuis votre messagerie sécurisée.

Toutefois, pour des questions complexes, vous pouvez prendre un rendez-vous avec un agent spécialisé de votre Service des Impôts des Particuliers.

Par ailleurs, des **permanences** sont organisées dans les France Services ci-dessous.

Il est préférable de prendre **rendez-vous**, certaines permanences se font exclusivement sur rendez-vous **et notamment celles par visioconférence**.

Il suffit de se rendre sur le site internet **impots.gouv.fr** pour prendre rendez-vous depuis la rubrique « Contact et RDV » soit depuis votre espace particulier, soit en haut de la page d'accueil d'impots.gouv.fr.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez également vous rapprocher de votre France Services ou contacter votre Service des Impôts des Particuliers.